

Le **S.S.I.** travaille en collaboration et en toute neutralité:

- **A l'intérieur de l'entreprise** avec la Direction, les ressources humaines, le comité d'entreprise, la médecine du travail, l'ingénieur sécurité....

- **A l'extérieur de l'entreprise** avec toutes les administrations (Conseil départemental, CAF, CPAM, Tribunaux, Mairies, DDTEFP, Bailleurs...), les différents services sociaux et associations.

- **Le S.S.I recherche un équilibre entre les aspirations et obligations personnelles des salariés et les exigences de l'entreprise.**

### **Un service pour chacun afin d' :**

- Accueillir,
- Ecouter,
- Analyser les demandes et les situations dans leur globalité,
- Informer,
- Orienter,
- Conseiller,
- Rechercher et proposer des solutions appropriées,
- Prévenir

### **Ses domaines de compétences :**

- les difficultés personnelles et familiales,
- le budget et les difficultés financières,
- le logement,
- les complexités administratives,
- les nationalités étrangères,
- la santé et la prévention,
- les adaptations à l'emploi et le reclassement professionnel,
- les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité,
- les mobilités géographiques,
- la cessation de l'activité professionnelle,
- les risques psycho-sociaux,
- l'information et la communication sociale.

### **Des prestations adaptées aux besoins de chaque entreprise :**

- à la situation,
- à la vacation
- au forfait.